



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1565 – AGDIS 100  
dossier lié n° 9100645

Maisons-Alfort, le 5 novembre 2009

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
AGDIS 100, identique à CELIO**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par SYNGENTA AGRO SAS, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation AGDIS 100.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence CELIO, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9100645, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2013 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour AGDIS 100 est bien strictement identique à celle déclarée pour CELIO ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation AGDIS 100, présentée par SYNGENTA AGRO SAS, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit CELIO.**

**Marc MORTUREUX**